

Ftour-séminaire

**Les modes de production des politiques
publiques sous la nouvelle Constitution**

Siège de l'IRES, vendredi 19 juillet 2013

**Mot de bienvenue du Directeur général
Monsieur Mohammed Tawik MOULINE**

Il m'est agréable, en ce mois sacré du Ramadan, de vous souhaiter la bienvenue à l'IRES et de vous dire combien nous apprécions que vous ayez répondu favorablement à notre invitation.

L'IRES a lancé en 2013, dans le cadre du programme d'études « lien social au Maroc : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux », une étude sur « l'opérationnalisation de la Constitution : impacts sur la gouvernance des politiques publiques ». L'objectif principal à atteindre étant d'étudier les opportunités et d'identifier les défis propres au processus d'opérationnalisation de la nouvelle Constitution, les impacts que celle-ci est censée avoir sur la trajectoire globale du pays, en général, et le système marocain de production et de gouvernance des politiques publiques, en particulier.

Le forum-séminaire d'aujourd'hui sur « les modes de production des politiques publiques sous la nouvelle Constitution », est organisé deux années après l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Il fait partie d'un ensemble de rencontres scientifiques programmées cette année dans le cadre de l'étude, comme autant de cénacles d'intelligence collective. Il fait suite à un séminaire méthodologique organisé ici même jeudi 6 juin 2013.

A travers l'exercice des regards croisés, les participants sont invités à :

- apporter leurs éclairages pluriels sur la problématique des politiques publiques sous la nouvelle Constitution en mettant en lumière tant les innovations que les permanences par rapport aux anciens modes de production et de gouvernance
- analyser les opportunités qu'offre la nouvelle architecture constitutionnelle en termes de renforcement de l'efficience fonctionnelle des institutions et des acteurs, ainsi que leurs capacités à accompagner les stratégies sectorielles de développement et à produire du lien social national à travers des politiques publiques performantes
- identifier les défis et les effets potentiels de risques du processus d'opérationnalisation de la Constitution
- réfléchir à la manière la plus appropriée d'inscrire ce processus dans une perspective stratégique de réforme globale de l'État marocain et de mise à niveau du système national de production et de gouvernance des politiques publiques.

La nouvelle Constitution marocaine est en effet porteuse d'ambitions, d'innovations et d'opportunités qui ne manqueront pas de renforcer, en dernier ressort, – si elles étaient traduites dans les faits et saisies – le lien de confiance envers les institutions qui se trouve aujourd'hui dans un état de faiblesse préoccupant, comme l'a mis en évidence l'enquête nationale de l'IRES sur le lien social, réalisée en 2011.

D'où l'importance de consolider l'assise juridique et de clarifier l'action et les modes de production et de gouvernance des politiques publiques. Car, outre sa dimension normative de régulation des relations entre les différents pouvoirs constitués et entre ces derniers et les citoyens en termes de droits fondamentaux et de devoirs, la Constitution énonce le cadre général des fondements, procédures, organes devant régir et encadrer la gestion publique. Elle précise à cet effet :

- les principes référentiels qui constituent les fondements éthique et procédural de l'action publique (gouvernance, démocratie participative, diversité culturelle...)
- le domaine de compétence des pouvoirs constitués en matière de planification stratégique et d'élaboration des politiques publiques
- les instances et mécanismes de concertation, de régulation et de gouvernance des politiques publiques.

La question qui se pose, dès lors, est de savoir quel est l'impact du nouveau dispositif constitutionnel sur les modes de production des politiques publiques. Les contraintes et les défis de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution étant nombreux et multidimensionnels.

Le défi majeur à relever par l'ensemble des acteurs institutionnels et sociaux, auquel nous sommes nous-mêmes invités à réfléchir dans le cadre du présent séminaire, est de savoir comment faire du processus d'opérationnalisation de la Constitution une opportunité historique pour améliorer le système marocain de gouvernance des politiques publiques et conforter la marche du pays vers la normalité démocratique ? Ce questionnement central nous amène à poser des questions connexes qui ont ici une valeur indicative et qui viennent en complément aux questions posées en fin de plateforme, qui est entre vos mains :

- Y a-t-il des lignes de rupture et/ou de continuité, entre les anciens modes de production des politiques publiques et ceux nouvellement prescrits par la Constitution de juillet 2011 ?

- La nouvelle architecture constitutionnelle permet-elle de mettre en évidence, en termes de domaines de compétence et de responsabilité institutionnelle, des lignes de démarcation suffisamment nettes entre les différents acteurs institutionnels pour responsabiliser chacun d'eux et permettre par la même de monter en régime en termes d'efficience des politiques publiques et de confiance institutionnelle ?
- Comment le législateur devrait-il traduire les nouveaux principes énoncés par la Constitution en termes de participation, de transparence, de reddition des comptes et d'évaluation des politiques publiques ?
- Dans quelle mesure les différents intervenants institutionnels, politiques et sociaux sont-ils à même de composer avec les nouvelles règles posées par la Constitution en termes de modes de production et de gouvernance des politiques publiques et comment opérationnaliser les nouvelles prérogatives constitutionnelles de la société civile en matière de production des politiques publiques ?
- Quels sont, en termes de capacités institutionnelles et de profils humains adéquats, les besoins auxquels il conviendrait de satisfaire pour mettre à niveau l'administration et lui permettre de s'aligner sur les nouvelles exigences constitutionnelles en matière de gestion publique ?
- Comment traduire les nouveaux droits et libertés fondamentaux (droits à la vie, à un environnement sain, à l'éducation, au travail, à la santé, à l'information...) en politiques publiques ?
- Quelles sont les politiques publiques et les administrations qui les premières nécessiteraient d'être mise en conformité avec les nouvelles exigences posées par la Constitution ?
- Quelle contribution la bonne gouvernance des politiques publiques pourrait-elle avoir sur la compétitivité globale du système-Maroc et comment pourrait-il en tirer profit pour augmenter son indice de fiabilité institutionnelle et d'attractivité économique dans le système-monde ?

Je réitère mes remerciements à tous les participants, souhaite plein succès à nos travaux et passe la parole à M. Mohamed Othman BENJELLOUN, modérateur du séminaire.